

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 29 Février 2024 à 10 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 Février 2024 s'est réunie à la mairie de la Chapelle Montabourlet sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric.

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_AP\_01**

**Objet : élection du Syndicat**

Le Vice-président, rappelle que chaque année les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

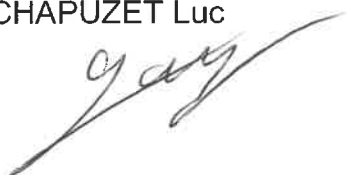
- Mr CHAPUZET Luc
- Mr RENAUDEAU Eric

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

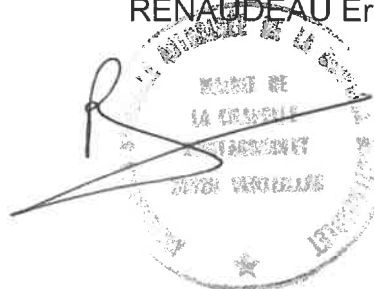
- D'élire les syndics qui se sont présentés :
  - o Mr CHAPUZET Luc
  - o Mr RENAUDEAU Eric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,  
RENAUDEAU Eric



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 29 Février 2024 à 10 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 Février 2024 s'est réunie à la mairie de la Chapelle Montabourlet sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric.

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_AP\_02**

**Objet : rapport d'activité**

Le Vice-président présente le rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,  
RENAUDEAU Eric



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES**

Séance du 29 Février 2024 à 10 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 Février 2024 s'est réunie à la mairie de la Chapelle Montabourlet sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric.

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_AP\_03**

**Objet : indemnité membres du syndicat**

Le Vice-Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Secrétaire de l'ASA : 500 € - Mr Chapuzet Luc

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 6 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc

Le Vice-Président,  
RENAUDEAU Eric

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES**

Séance du 29 Février 2024 à 10 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 Février 2024 s'est réunie à la mairie de la Chapelle Montabourlet sous la présidence de Mr RENAUDEAU Eric.

Mr Chapuzet Luc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_AP\_04**

**Objet : information tarifs**

Le Vice-président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place les tarifs suivants pour l'année 2024 :

- Charges fixes : 150 € HT/ Module ➔ 75€ / module en appel en Mai  
75 €/ module appel en Juillet
- Charge variable : 0.15 € HT / m³ appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,






Le Secrétaire de séance,  
CHAPUZET Luc



Le Vice-Président,  
RENAUDEAU Eric



## Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
<b>CHAPUZET LUC</b>			
- CHAPUZET JACQUES	12,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	12,00	0,00	
<b>CHAPUZET BRUNO</b>			
- CHAPUZET JACQUES	13,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	13,00	0,00	
<b>CLEMENT SIMONE</b>			
- CLEMENT SIMONE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
<b>EARL DU DOMAINE FLEURI</b>			
- PREVOST ALAIN	20,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,00	0,00	
<b>EARL RENAUDEAU</b>			
- RENAUDEAU JEAN CLAUDE	30,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	30,00	0,00	
<b>EARL DES 3 LOUPS</b>			
- VALADE PIERRE	40,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	40,00	0,00	
<b>GAEC Le Jardin de Goûts</b>			
- BORDAS RAYMOND	6,00	0,00	
- BORDAS CATHERINE	8,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	14,00	0,00	
<b>GIRAUD PIERRE</b>			
- GIRAUD GILBERTE	30,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	30,00	0,00	
<b>LALIZOU Thomas</b>			
- AZARD YVETTE	22,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	22,00	0,00	
<b>SCEA de chez Lucias</b>			
- REIX Hugues	30,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	30,00	0,00	
<b>Total sur la Structure =</b>		213,00	0,00

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =